

**DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE DE S.E. MR MAMADY YOULA,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.**

Conakry, le 4 Mai 2016 - Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions Républicaines,

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

Monsieur le Représentant du Chef de l'Etat auprès de l'Assemblée Nationale,

Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions et Organismes Internationaux,

Messieurs les Officiers Supérieurs de l'Etat Major Général des Forces Armées et de la Gendarmerie,

Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale,

Monsieur le Directeur National de la Douane,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Centrales Syndicales et des Organisations de la Société Civile,

Mesdames et Messieurs les Leaders Religieux,

Monsieur le Gouverneur de la Ville de Conakry,

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Je me sens particulièrement honoré et j'éprouve une grande fierté en me présentant devant cette auguste assemblée des représentants du Peuple pour vous présenter le Discours de Politique Générale du Gouvernement que je dirige.

Comme vous le savez, le 26 décembre 2015, le Chef de l'Etat, S.E. le Professeur Alpha Condé, m'a fait l'honneur de me nommer aux hautes fonctions de Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en me chargeant conformément à la Constitution de diriger, de contrôler, de coordonner et d'impulser l'action du Gouvernement. C'est donc en ma qualité de Chef du Gouvernement, investi de la confiance du Président de la République, que je viens décliner devant la Représentation Nationale les grandes lignes de la Politique du Gouvernement.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

J'ai accepté cette exaltante mission avec enthousiasme mais aussi avec une parfaite lucidité et une pleine mesure de la responsabilité qui pèse désormais sur ma modeste personne.

J'ai accepté cette responsabilité avec humilité mais avec une farouche détermination à contribuer à l'amélioration des conditions de vie de mes compatriotes et être à la hauteur de la confiance dont j'ai été investi par le Président de la République.

J'ai accepté cette nomination, convaincu que l'impulsion que j'entends donner à ce Gouvernement, composé d'hommes et de femmes pétris d'expérience et animés d'un engagement sans faille pour leur pays, nous permettra, tous ensemble, de créer une dynamique nouvelle pour la Guinée et pour les Guinéens. Mais j'ai surtout accepté cette nomination, car je crois en l'avenir de mon pays et en la détermination de tous les Guinéens à vouloir accélérer leur marche vers le progrès et développement.

Je ne doute aucun instant qu'ils sont prêts à se mobiliser autour de leur Gouvernement pour engager un vaste chantier de réformes et infléchir le cours de l'histoire de notre pays pour le placer parmi les Nations résolument engagées sur la voie de la modernisation, en paix avec elles-mêmes et avec le reste du monde.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le Chef de l'Etat, SE le Professeur Alpha Condé, a été porté à la magistrature suprême en 2010, à la faveur de la première élection véritablement démocratique de l'histoire de notre pays.

Lors de son investiture, il annonçait une ère nouvelle, une ère marquée par la restauration de l'Etat et par l'instauration du droit, par la bonne gouvernance ainsi que par un meilleur fonctionnement du pouvoir judiciaire et des forces de défense et de sécurité, afin de garantir, sans aucune distinction, la protection de l'Etat aux citoyens et aux investisseurs.

Il avait alors appelé les Guinéens à se donner la main pour assurer la marche de notre peuple vers la réalisation d'un destin commun : sortir notre cher pays de la pauvreté et du sous-développement et l'engager sur le chemin de l'émergence économique et sociale. Pour réussir ce pari, il a, d'abord et avant tout, mis en avant le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit. En effet, un demi-siècle de parcours politique l'a convaincu, qu'en la matière, que rien de grand et de vraiment pérenne ne peut se construire sans la démocratie. Elle est garante de la sécurité, de la paix et du développement. Elle assure le respect des droits et des libertés de tous. Avec elle, tous les progrès sont possibles.

En moins de cinq ans, et dans tous les domaines, le pays a connu des avancées et des réalisations remarquables ; les faits et les résultats sont là pour le prouver et valent mieux que tous les discours.

Mais tout le mérite revient au peuple de Guinée qui a investi le Chef de l'Etat de sa confiance et consenti les sacrifices dictés par le redressement de la Guinée.

Les fondations sont maintenant bâties, le chemin est balisé et la Guinée a pris un nouveau départ qu'il importe de consolider.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Dans la période 2010-2015, notre pays a pu enregistrer des acquis indéniables dans de nombreux domaines, grâce aux réalisations effectuées dans les différents secteurs.

A la lumière du bilan présenté par le Chef de l'Etat au peuple guinéen, ces résultats positifs ont eu pour effet d'améliorer sensiblement les indicateurs de la Guinée, lui permettant de consolider les bases de l'Etat de droit et de relancer le processus de développement économique, social et culturel, en dépit des chocs exogènes imprévisibles comme l'avènement brutal de la terrible épidémie de la maladie à virus Ebola en 2014.

La quasi-totalité des Institutions constitutionnelles de notre pays ont été créées et installées et elles sont devenues pleinement opérationnelles. La mise en place de ces Institutions et le renforcement de leurs capacités constituent désormais le socle de la démocratie dans notre pays, garantissant la nette séparation des pouvoirs. L'ancrage démocratique est désormais une réalité en Guinée et rien ne pourra arrêter la marche de notre nation vers cet idéal.

Concernant **la Justice**, en moins de cinq ans, le Président Alpha Condé a réussi à créer les conditions pour rétablir graduellement la confiance de la population à l'égard de la Justice en luttant contre la corruption et l'impunité qui ont longtemps terni l'appareil judiciaire guinéen. C'est ainsi que le Conseil Supérieur de la Magistrature a été mis en place et rendu pleinement opérationnel. C'est également dans ce cadre que le statut particulier de la Magistrature a été adopté et appliqué, avec une revalorisation du salaire des magistrats et une amélioration progressive de leurs conditions de travail.

Pour avoir été lui-même victime de l'arbitraire tout au long de son combat pour la démocratie et le droit, le Chef de l'Etat peut assurément témoigner, plus que quiconque, de l'importance de la Justice.

Je suis également heureux de partager avec vous l'un des plus importants accomplissements du premier mandat : **la Réforme du Secteur de la Sécurité**. En moins de cinq (5) ans, des jalons solides de refondation de notre armée et des forces de sécurité ont été posés, afin d'en faire des corps républicains, voués à la défense de l'intégrité territoriale, à la protection des personnes et de leurs biens et à la stabilité sociopolitique. Grâce aux réformes engagées, les relations entre les populations guinéennes et leur Armée se sont considérablement améliorées et la confiance mutuelle indispensable se raffermi jour après jour.

Sur le plan international, la Guinée a repris sa place dans le concert des Nations. Des relations avec les pays voisins et amis ont été renforcées et la coopération a été diversifiée, en établissant de nouveaux axes diplomatiques et de coopération. Notre pays a également repris sa place de pays actif dans l'intégration des pays de l'Union du Fleuve Mano, de l'OMVG, de l'OMVS, de la CEDEAO et de l'Union africaine.

Sur le plan économique, et au regard de la situation dans laquelle le pays se trouvait en 2010, l'une des priorités de l'action gouvernementale a été le rétablissement et la maîtrise de l'équilibre des finances publiques, la baisse des prix, la stabilisation du taux de change et la conduite de réformes structurelles hardies avec l'appui de partenaires au développement. Grâce à ces réformes et surtout au sacrifice consenti par les populations guinéennes, des résultats unanimement salués ont été obtenus.

Dans le domaine minier, les efforts ont été consacrés à l'assainissement du secteur et à l'instauration de la nécessaire transparence qui garantira aux générations actuelles et futures la pleine jouissance des ressources minières de notre pays.

Au niveau de l'agriculture, l'ambition présidentielle d'assurer l'autosuffisance alimentaire à moyen terme s'est traduite par un appui substantiel aux paysans en intrants agricoles et en produits phytosanitaires lors des campagnes agricoles. A cela s'ajoutent l'acquisition d'engins agricoles et le renforcement de l'encadrement technique des paysans. Cette politique volontariste a notamment permis une hausse de la production de riz de plus d'un tiers et la relance de la filière coton, entre autres réalisations notables.

Sur le plan des infrastructures, un programme de modernisation du port et de l'aéroport de Conakry a été mis en œuvre, permettant leur mise à niveau et l'accroissement de leurs capacités.

Le bitumage et la réhabilitation des routes et pistes, sur l'ensemble du territoire national, a connu un rythme notable au cours des dernières années. Ainsi, 130km de routes ont été bitumés en moyenne chaque année au cours du premier mandat du Chef de l'Etat, contre 57kms sous la 1ère République (1958-1984) et 49 kms sous la 2ème République (1984-2010).

L'électricité a longtemps constitué l'une des principales préoccupations des Guinéens, mais le pays peut se réjouir aujourd'hui d'avoir réussi à réaliser le plus grand barrage de l'histoire de la Guinée avec une capacité de 240 MW.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Kaleta n'est plus un rêve. Kaleta est bien une réalité.

Désormais, l'électricité ne sera plus l'apanage de la seule catégorie des Guinéens capables de s'offrir un groupe électrogène ou d'installer des panneaux solaires sur le toit de leur maison. Car, l'électricité de même que l'eau potable doivent être à la portée de tous.

C'est notamment la raison pour laquelle plus de 30.000 lampadaires solaires ont été installés dans presque toutes les communes urbaines et rurales de la Guinée. Plus de 4.000 forages ont également été réalisés, mettant ainsi fin au calvaire de plusieurs milliers de familles, en particulier les femmes en zones rurales.

Par ailleurs, l'initiative présidentielle d'organiser la fête de l'indépendance tournante dans toutes les régions administratives du pays a permis de construire et de réhabiliter en un temps record, de nombreuses infrastructures administratives à l'intérieur du pays, changeant le visage urbanistique des préfectures.

Dans le domaine de **l'hôtellerie**, une dizaine d'hôtels de rang mondial en construction ou en rénovation ont été achevés ou sont en voie de l'être, permettant ainsi à notre pays de disposer d'un des meilleurs parcs hôteliers de l'Afrique de l'Ouest.

En matière d'**infrastructures de communication et de télécommunications**, l'accès à internet s'est démocratisé au cours du premier mandat grâce à la fibre optique. Les travaux du backbone national ont également été lancés, permettant aux Guinéens, sur l'ensemble du territoire, d'accéder aux technologies de l'information et de la communication.

Sur le plan social, les actions majeures ont consisté à assainir le **système éducatif**, à instaurer la transparence et la rigueur et à combattre efficacement la fraude. Le recrutement de près de 4.000 enseignants et la construction plus de 4.200 salles de classe au primaire et au secondaire, orientées vers les zones rurales en priorité, ont permis d'améliorer les taux d'accès à l'éducation.

D'importantes réformes ont également été entreprises au niveau de **l'enseignement technique et professionnel** pour le rendre apte à former des jeunes qualifiés dans les différents arts et métiers et capables de bénéficier d'emplois décents. Ces efforts seront étendus, avec pour objectif d'orienter un plus grand nombre d'élèves de niveau pré-universitaire dans cet ordre d'enseignement.

Le salaire des fonctionnaires a été revalorisé, le SMIG instauré et l'impôt de capitation supprimé.

Par ailleurs, en matière de **santé**, la gratuité de la césarienne a été consacrée et de nombreux centres de santé et hôpitaux ont été construits à travers le pays.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le premier mandat a généré beaucoup de succès, comme vous pouvez le constater à travers l'énumération que je viens de faire. Toutefois, le pays a été confronté à de nombreux défis.

Celui qui aura été le plus inattendu et dont l'ampleur a fait l'objet d'une mobilisation sans précédent, a été sans nul doute l'épidémie de la maladie à virus Ebola.

La maladie a décimé des familles entières à travers le pays, laissant un nombre incalculable de veuves et d'orphelins sans revenus, souvent sans aide et sans espoir.

Ebola a ébranlé nos remparts sociétaux, malmené la solidarité et accentué la fracture sociale.

Ebola s'est invité dans l'agenda de notre développement, en nous déviant de notre trajectoire.

Alors que nous avons rétabli tous les grands équilibres macro-économiques, Ebola a freiné les investissements, ralenti la croissance et affecté plusieurs secteurs de la vie nationale.

Ebola n'a pas seulement tué des hommes. Ebola a aussi tué des entreprises et des emplois.

L'isolement de la Guinée a été dévastateur pour notre économie créant une véritable saignée à la fois pour notre secteur privé en construction mais aussi pour nos finances publiques en redressement. Le départ des investisseurs étrangers, pour cause d'Ebola, et notamment le report des nouveaux investissements étrangers attendus ont participé à ce débrayage économique.

Le Gouvernement a ainsi été contraint de mobiliser toute son énergie et d'immenses ressources pour combattre la maladie et protéger nos populations. De nombreuses tribunes ont également été investies pour la mobilisation internationale en faveur des trois pays les plus touchés et éviter leur isolement.

Le Chef de l'Etat, à travers ma voix, renouvelle ici ses sincères condoléances à toutes les familles qui ont été endeuillées par la maladie, y compris celles des victimes parmi les personnels des organisations internationales, le corps médical et les aides-soignants. Il réitère également la reconnaissance entière de la Guinée à tous les pays amis, aux organisations internationales et aux ONGs dont la solidarité et le soutien ont permis de mettre fin à l'épidémie et de contrôler les dernières résurgences.

Au demeurant, la lutte contre Ebola a permis de forger notre résilience face à d'éventuelles épidémies, grâce au renforcement en cours de notre système de santé, à travers les infrastructures médicales, les équipements et la formation et le recrutement d'un plus grand nombre de personnels.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La crise sanitaire qui a sévi dans notre pays restera gravée dans la mémoire collective.

Aujourd'hui, nous tournons cette triste page de notre histoire mais nous en tirons les leçons pour l'avenir.

La problématique de la Santé est désormais appréhendée en Guinée, comme elle doit l'être dans tous les pays en voie de développement, non plus comme un simple facteur de développement mais comme la priorité des priorités.

La Santé est replacée au cœur de nos politiques de développement. A cet effet, le Gouvernement a formulé en 2015 une stratégie de relance et de résilience Post-Ebola assortie d'un ambitieux programme d'actions prioritaires de plus de 2,6 milliards de dollars US dont 1 milliard exclusivement consacré au renforcement du système de santé. Cette stratégie a pour objectif d'adresser les facteurs multisectoriels et multidimensionnels de vulnérabilité de notre système face à de telles menaces.

Il s'agit pour le Gouvernement de pouvoir prévenir mais surtout contrôler toute crise similaire dans l'avenir ; crise à laquelle malheureusement tout pays peut être confronté.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

En sollicitant un nouveau mandat, en octobre 2015, le Président de la République a voulu poursuivre le chemin parcouru avec les Guinéens, pour **parachever les chantiers du redressement**. Par conséquent, il place ce second mandat sous le sceau du changement mais dans la **durabilité et l'irréversibilité des acquis, afin de réussir à construire une Guinée transformée, une Guinée moderne, une Guinée émergente**.

Tout en poursuivant et en consolidant les chantiers déjà ouverts dans tous les secteurs d'activités, et que je viens de vous décrire sommairement, le Chef de l'Etat nous a instruit, mon Gouvernement et moi, de travailler à la mise en œuvre de nouvelles stratégies et de nouvelles mesures adaptées aux enjeux du moment, afin de réussir à placer notre pays sur la rampe de l'émergence.

Je voudrais dans les lignes qui suivent indiquer **comment nous nous évertuerons à transformer cette haute Vision du Chef de l'Etat en actions concrètes générant des impacts positifs et palpables pour les populations guinéennes**.

A cet effet, je compte mettre l'accent sur de **nouvelles méthodes de travail gouvernemental** et sur la **concentration de nos interventions sur les hautes priorités nationales**, afin de garantir une efficacité dans la mise en œuvre.

La méthode de travail d'abord.

Elle se décline en deux mots-clés : **responsabilisation** des Ministres, **suivi proactif de leur performance** dans la mise en œuvre de la Politique du Gouvernement.

La responsabilisation s'est traduite par ma décision de demander à chaque Ministre de me soumettre une proposition de lettres de mission, déclinant les objectifs, sous-objectifs et actions phares qui les engagent et qui leur paraissent les plus pertinents pour contribuer à l'atteinte des missions assignées par le Chef de l'Etat au Gouvernement.

Tel est le sens des propositions sectorielles que chaque ministre a formulées, qui ont été discutées lors du Séminaire gouvernemental tenu en début avril 2016, et qui ont permis de disposer d'une base pour le **Programme de Travail du Gouvernement** que je suis venu vous présenter ici à l'Assemblée Nationale.

Ce Séminaire gouvernemental constitue le point de départ et la première étape de la nouvelle impulsion que je souhaite donner, en accord avec Monsieur le Président de la République, au travail gouvernemental.

Il a permis aux membres du Gouvernement :

- (i) de s'approprier les principes du cadre logique, légal et réglementaire de l'action gouvernementale ;
- (ii) de se familiariser avec les principes, les règles de protocole, d'éthique, de déontologie et d'exemplarité dans l'exercice de leurs fonctions ;
- (iii) de renforcer l'esprit d'équipe, de cohésion et de solidarité de l'équipe gouvernementale et ;
- (iv) de se mobiliser autour d'un cadre stratégique concerté et d'objectifs globaux et spécifiques visant l'amélioration des conditions de vie des populations et l'accélération du progrès économique

C'est dans ce même esprit de rationalisation de notre organisation et de nos méthodes que se situe également la décision de redéfinir, avec beaucoup plus de clarté et de finesse, aussi bien la structure gouvernementale que les attributions ministérielles, afin de favoriser l'**atteinte de performances élevées**.

Cette nouvelle philosophie de travail gouvernemental introduit donc plus de responsabilité pour

les Ministres, mais elle engage aussi une plus grande **redevabilité** et une **exigence plus forte de résultats**.

Le programme de travail gouvernemental qui a découlé de tout ce processus fera donc l'**objet d'un suivi méticuleux, stratégique et opérationnel** à la fois, afin de garantir l'atteinte des résultats de développement élevés.

Un **nouveau dispositif de pilotage de la performance gouvernementale** sera ainsi mis sur pied, tirant parti des meilleures pratiques disponibles au niveau régional et mondial. La méthode de travail ainsi développée aura pour corollaire nécessaire et impératif le suivi et l'évaluation des performances des membres du Gouvernement au regard de la mission qui leur est confiée. Cette évaluation de la performance devra également se faire au niveau de chaque Ministère afin que l'ensemble de notre Administration s'approprie progressivement cet exercice.

C'est le seul gage de notre succès futur, qui devra générer ses premiers fruits dès cette année 2016.

En tant que membres du Gouvernement, nous sommes conscients que notre vocation et notre seule raison d'être sont uniquement de trouver la réponse la plus satisfaisante possible à la fois à la demande citoyenne d'une meilleure gouvernance et à la demande sociale d'un bien-être chaque jour amélioré des Guinéennes et des Guinéens.

Cette nouvelle façon de travailler du Gouvernement appuiera la mise en œuvre d'actions concrètes de réforme et de projets d'investissements, regroupés dans les axes de notre planification nationale qui couvrent l'ensemble des secteurs d'activités économiques, sociales, culturelles et politiques :

- (i) la gouvernance ;**
- (ii) l'économie ;**
- (iii) les infrastructures ;**
- (iv) le social.**

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

C'est dans un contexte favorable, que la Guinée amorce ce second mandat dédié à la relance et la transformation de son économie, pour soutenir durablement une croissance forte et génératrice d'emplois et de mieux être pour les populations.

Après deux années de morosité économique, les perspectives à moyen terme sont bonnes avec une croissance qui devrait être soutenue sur le moyen terme (2017-21) grâce au retour attendu des investisseurs, y compris dans le secteur minier, et la mise en œuvre d'une Politique de Gouvernement à la hauteur des défis qui se présentent à nous.

Notre ambition est de faire culminer cette croissance à deux chiffres à l'horizon 2020 avec la nouvelle impulsion gouvernementale amorcée et les politiques économiques qui seront mises en œuvre.

Dans cette quête de redynamisation économique, le Président de la République, a fait le choix de mettre en place un Gouvernement qui se distingue par la nomination de technocrates d'une nouvelle génération.

Issus pour la majorité des secteurs privés et publics internationaux, ils constituent un gage de bonne gouvernance renforcée et d'accélération de la transformation économique et sociale de notre pays.

Issu moi-même du secteur privé pour avoir dirigé, jusqu'à ma nomination au poste de Premier Ministre, le plus important projet dans la filière bauxite-alumine en Guinée, nous devons y voir une preuve éloquente de cette volonté politique affirmée du Chef de l'Etat d'ouvrir une nouvelle page de notre développement économique.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

C'est dans ce contexte d'espoir, marqué par la réélection du Président de la République, SE le Professeur Alpha Condé et la fin de l'épidémie de la Maladie à Virus Ebola, que j'ai l'honneur et le privilège de m'acquitter de ce devoir républicain devant votre auguste Assemblée.

Dans le souci de conduire cet exercice avec méthode et clareté, je voudrais procéder, dans la suite de mon propos, à la déclinaison des visions et des enjeux stratégiques qui guident la Politique du Gouvernement, conformément aux orientations du Président de la République, avant de vous décliner les objectifs prioritaires visés ainsi que les actions phares que nous comptons réaliser dans les différents domaines.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La Gouvernance constitue le premier pilier de notre développement. Il détermine notre aptitude à inscrire notre action dans la durabilité et l'irréversibilité. C'est pour cette raison que l'amélioration de la Gouvernance et les réformes institutionnelles sont au cœur de la Vision du Chef de l'Etat et de la Politique du Gouvernement.

Nous aspirons en effet à construire un Etat de droit reconstitué dans toute sa plénitude, aligné sur les standards internationaux et **une Justice** indépendante et équitable, avec une garantie

d'effectivité des normes adoptées et leur compréhension par l'ensemble de la population. Nous sommes plus que jamais convaincus que sans une Justice indépendante, équitable et professionnelle, nous ne pourrions pas lutter efficacement contre la corruption.

En outre, c'est en améliorant le climat juridique et judiciaire des affaires que nous parviendrons à rassurer les investisseurs et à sécuriser les investissements indispensables à l'essor économique et social du pays.

Dans cette perspective, en ce qui concerne l'accès au droit et à la justice, le Gouvernement veillera au renforcement du cadre législatif et réglementaire par la finalisation des nouveaux Code civil, Code pénal, Code de procédure pénale et Code de justice militaire.

Dans le même sens, nous procéderons au renforcement des infrastructures avec la construction des tribunaux de première instance de Kindia, Mamou et Kankan.

De plus, des actions plus soutenues seront initiées pour renforcer l'Indépendance d'une magistrature responsable. A cet effet, le Gouvernement veillera au renforcement des capacités des membres du Conseil Supérieur de la Magistrature en matière de procédures disciplinaires et des règles de fonctionnement de cette institution et au recrutement de 50 auditeurs de justice et de 50 élèves greffiers.

Enfin, nous poursuivrons la lutte contre l'impunité, à travers l'élaboration d'une nouvelle politique pénale et d'une nouvelle politique pénitentiaire.

Le Président de la République ambitionne de construire une Guinée où les citoyens sont pleinement conscients de leurs devoirs et contribuent activement au développement national, tout en bénéficiant pleinement de tous **les droits humains** tels que garantis par notre Charte fondamentale.

A cet effet, le Gouvernement s'est engagé à contribuer à **la consolidation de l'Unité Nationale** et du tissu social à travers l'organisation d'un forum national sur la problématique de la réconciliation, la mise en place de la Commission Nationale de Réconciliation et le renforcement du dispositif normatif et institutionnel pour la consolidation de l'unité nationale et de la cohésion sociale.

Il s'agira notamment de la création d'un Institut pour la paix, l'adoption d'une loi sur l'apologie des crimes de masse et d'incitation à la haine ethnique et régionaliste.

En outre, le Gouvernement va oeuvrer à la promotion et au renforcement de la culture citoyenne, avec le lancement d'un Programme national de formation citoyenne et civique, l'instauration d'une « Semaine de la Citoyenneté » et d'une campagne citoyenne sur la circulation routière, mais aussi la création d'une radio citoyenne.

Nous envisageons également de définir et de mettre en œuvre la politique nationale en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme. Et à cet égard, le gouvernement va procéder à la finalisation du processus de réalisation des états généraux des Droits de l'Homme.

La construction d'**une démocratie à la base dynamique et d'une gouvernance locale** efficace, constituent un enjeu de développement de taille pour notre pays.

Une priorité sera accordée à la restauration de l'Autorité de l'Etat. Pour ce faire, l'accent sera mis sur la construction, la restauration et l'équipement des bâtiments administratifs.

En particulier, il s'agira d'achever les infrastructures administratives et les équipements marchands réalisés dans le cadre des fêtes tournantes de l'Indépendance Nationale (Boké, N'Zérékoré, Mamou et Kankan) ; mais également, de professionnaliser les métiers d'administrateurs territoriaux (Gouverneurs, Préfets et Sous-préfets) et de renforcer les capacités des élus et des agents des services décentralisés et déconcentrés.

Nous poursuivrons également la consolidation et l'approfondissement de la **Décentralisation, de la déconcentration et du développement local**. C'est pourquoi, le gouvernement va appuyer l'organisation des élections communales, mais aussi s'atteler à la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement des collectivités locales, ainsi qu'à la mise en place du Haut Conseil des Collectivités Locales.

En outre, nous engagerons la modernisation du système de l'Etat civil, à travers l'informatisation et l'élaboration de bases de données fiables. De plus, des efforts seront entrepris pour rendre opérationnelle l'Agence Nationale des Affaires Humanitaires et mettre en place le Fonds de Secours d'Urgence de sorte à renforcer l'assistance humanitaire.

Enfin, nous travaillerons à concrétiser la matérialisation de nos frontières et redynamiser la coopération transfrontalière.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Toute Nation qui aspire à l'Emergence doit privilégier **la construction d'une administration publique moderne**, neutre, apolitique, professionnelle, intègre, impartiale et efficace, qui promeut l'excellence et le mérite, au service du citoyen et du développement.

A cet effet, une priorité sera accordée au développement institutionnel et à la réorganisation de l'Administration Publique. Il s'agira, en particulier, de procéder à l'élaboration d'un document

de politique exprimant la vision gouvernementale sur les missions de l'Etat, et de renforcer les capacités des principales institutions de l'Etat.

Dans le même sens, il sera procédé à la révision de la loi 029 du 31 décembre 2001 portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics.

Par ailleurs, le Gouvernement va améliorer la gestion des ressources humaines et valoriser le personnel civil de l'Etat. A ce propos, l'accent sera mis sur :

- le redéploiement rationnel des fonctionnaires sur toute l'étendue du territoire national ;
- le recensement biométrique additionnel des fonctionnaires en attente, des contractuels temporaires et des pensionnés ;
- l'opérationnalisation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale des Agents Publics et de l'Institut National d'Assurances Maladies Obligatoire (INAMO);
- la mise en oeuvre de l'interfaçage du système de gestion des ressources humaines du Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de Modernisation de l'Administration avec le système de paie du Ministère du Budget et le répertoire du Secrétariat Général du Gouvernement ; et
- la mise en oeuvre de l'implantation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) au sein de l'Administration, comme outil de gestion.

Enfin, des efforts seront entrepris pour renforcer les capacités humaines de l'Administration.

Dans ce cadre, le gouvernement engagera la conduite de travaux de construction du campus de l'ENA et le lancement de ses activités pédagogiques, en plus de l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique nationale de formation et de perfectionnement des agents publics.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La stabilité d'un Etat se mesure, entre autres, à sa capacité à faire face aux défis du développement mais également à la prise en charge des exigences de **sécurité** et des impératifs de **défense**.

Ce défi sera relevé à travers deux objectifs prioritaires :

- la poursuite de la mise en oeuvre de la réforme des forces de défense, et
- le renforcement de la capacité opérationnelle des forces de défense, à travers notamment l'amélioration des infrastructures militaires et l'organisation de stages, de formations et d'entraînements adaptés à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La poursuite de la réforme du secteur de la police et de la protection civile s'inscrit dans cette même optique. **Les forces de sécurité** doivent pouvoir pleinement assurer le maintien de l'ordre, la sécurité des personnes et des biens dans le respect des droits humains.

Cela passera nécessairement par une généralisation du mode de fonctionnement de la Police de proximité à tous les commissariats centraux de la République.

En outre, le Gouvernement veillera plus particulièrement à :

- mettre en place la Division Appui Opérationnel à la Direction Centrale de la Police Judiciaire et l'Unité d'élite de lutte contre le terrorisme ;

- rendre obligatoire la signalisation des personnes interpellées (fichier) dans tous les services de Police.

La formation des personnels de la police et de la protection civile sera également renforcée à travers la formation initiale des 4015 nouveaux fonctionnaires de Police et de Protection Civile.

Sur le plan de l'intégration régionale, la Guinée est engagée à renforcer son rôle comme acteur majeur de l'intégration au sein des institutions régionales que sont l'Union du Fleuve Mano, l'OMVG, l'OMVS, la CEDEAO et l'Union Africaine.

Notre objectif prioritaire, consiste en la mise en œuvre des chantiers de l'Intégration Africaine à travers la Coordination et le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda de développement et d'intégration de l'Union Africaine, la Coordination et le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda de développement et d'intégration de la CEDEAO et le suivi de la mise en œuvre des politiques et programmes au sein des organisations des bassins fluviaux (Union du Fleuve Mano, OMVG, OMVS et ABN).

La Diplomatie guinéenne continuera de s'affirmer dans le concert des Nations pour contribuer activement à l'animation d'une politique de coopération dynamique, définie de manière autonome et qui tire utilement profit de toutes les opportunités de partenariat qui se présentent au niveau régional et international.

Il s'agira, en particulier, d'intensifier une diplomatie politique, économique, environnementale, culturelle et sociale qui s'appuiera notamment sur la tenue de la conférence diplomatique, l'intensification de la politique de promotion des cadres nationaux dans les institutions internationales et la qualité de ses participations aux événements diplomatiques clés aux niveaux régional, sous régional et international.

Nous procéderons également au renforcement géostratégique de la coopération bilatérale et multilatérale, pour mieux orienter la diversification du partenariat.

Enfin, nous veillerons à l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de gestion des Guinéens de l'Etranger.

C'est pourquoi, le Gouvernement engagera la planification et la supervision du recensement des Guinéens de l'Etranger, la planification et la supervision de l'élection des membres du Haut Conseil des Guinéens de l'Etranger, ainsi que la négociation et la signature d'accords en matière de migration avec un certain nombre de pays ciblés.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Sur le plan économique, la Guinée dispose d'énormes potentiels naturels (terres, ressources hydriques, forêts, ressources minières, et par-dessus tout la jeunesse de sa population) qui lui donnent des atouts majeurs pour aspirer à l'émergence et accélérer sa marche vers le développement intégral.

L'économie constitue le socle de notre développement social et par conséquent détermine notre capacité à répondre aux aspirations légitimes de mieux être de nos compatriotes.

Pour ce faire, le Gouvernement consolidera les nombreux acquis du premier mandat du Président de la République tout en ouvrant de nouveaux chantiers pour accéder résolument à une ère de transformation économique et de prospérité durable et inclusive.

Aussi, je m'attèle depuis ma prise de fonction à insuffler une ambitieuse politique économique en vue de construire méthodiquement les bases de l'émergence de la Guinée, conformément à la vision du Président de la République.

Cette politique s'articule autour des objectifs stratégiques suivants :

- une croissance inclusive, diversifiée, durable et forte qui atteigne les deux (2) chiffres après la mise en oeuvre effective d'un certain nombre de projets structurants et de projets à forte intensité de main d'oeuvre dans les secteurs prioritaires.
- une politique agricole reposant sur la sécurité alimentaire et la promotion de filières prioritaires d'exportation ;
- une exploitation optimale du potentiel hydroélectrique pour consacrer durablement un mix énergétique à composante renouvelable majeure et un rang nouveau de pays exportateur d'énergie ;
- une exploitation stratégique du potentiel minier et agricole pour en faire un levier d'exportation, de transformation et de développement des autres secteurs ;

Il s'agit aussi de promouvoir :

- la transformation industrielle et artisanale sur des bases compétitives et créatrices d'emplois ;
- la mise en valeur accrue du secteur et des activités de services (commerce, tourisme, télécommunication, services financiers) ; et
- l'aménagement des réseaux nationaux et sous régionaux d'infrastructures terrestres, aériennes, maritimes, et fluviales.

Au niveau macroéconomique, l'ambition est de consolider une gouvernance macroéconomique de qualité, soutenue par des réformes structurelles profondes, favorables à une croissance inclusive, forte, diversifiée et durable, pour l'émergence de la Guinée, et qui contribue ainsi à une amélioration profonde de l'environnement des affaires, afin de renforcer l'attractivité et la compétitivité de l'économie nationale.

Il s'agira pour le Gouvernement de renforcer l'efficacité et la légitimité de la politique macroéconomique et de consolider l'assainissement des finances publiques. Nous veillerons scrupuleusement à la bonne application de la LORF (Loi Organique Relative aux Finances Publiques) et de la réglementation financière, nous renforcerons la sécurisation des dépenses et de recettes à l'issue d'un audit des process conduit par un cabinet indépendant de référence internationale.

Nous mettrons en place des mécanismes, règles et procédures visant à rationaliser les achats et commandes publics afin d'améliorer la qualité de la dépense publique.

Dans un contexte de sortie de crise, à des efforts seront consentis dans le cadre de la réduction de la dette intérieure de l'Etat qui pèse fortement sur nos entreprises, menacent injustement leur existence et rend vulnérable notre secteur privé, pilier de notre modèle économique.

Une politique d'endettement sera adoptée, ainsi qu'une loi sur les PPP (Partenariats Public-Privé) accompagnée de textes d'application pour renforcer substantiellement les flux d'investissements publics et privés, soutenir notre croissance et offrir des emplois à notre jeunesse.

Par ailleurs, la rationalisation de la politique nationale d'octroi des exonérations permettra d'optimiser la politique fiscale nationale.

A cela s'ajouteront, bien entendu, la poursuite de la réforme des finances publiques à travers l'informatisation systématique des administrations fiscales, le renforcement des capacités techniques et humaines des régies financières, ainsi que l'amélioration des procédures d'élaboration et d'exécution budgétaires.

Le Gouvernement veillera également à sécuriser les recettes fiscales, avec notamment la mise en place d'un système sécurisé de mobilisation des recettes fiscales et l'opérationnalisation de

l'interconnexion entre régies financières et entre régies financières, Trésor Public et Banque Centrale.

Enfin, le Gouvernement prendra et mettra en œuvre des mesures visant à favoriser l'accroissement des recettes fiscales. A cet égard des efforts seront entrepris pour :

- l'élargissement de l'assiette fiscale,
- l'identification de nouveaux gisements de recettes fiscales et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et
- la fiscalisation progressive du secteur dit « informel ».

Par ailleurs, le Gouvernement conclura au cours du dernier trimestre 2016, la 8ème revue du Programme FEC avec le FMI, qui permettra de donner un signal fort aux investisseurs privés et aux partenaires au développement sur la viabilité de notre politique budgétaire et de notre bonne gestion macroéconomique.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

C'est en réussissant **notre planification** que nous planifierons notre réussite. En effet, notre ambition est de réhabiliter la chaîne prospective-planification-programmation-budgétisation et suivi-évaluation, afin de mieux gérer le processus de conception et de mise en œuvre des chantiers du développement national qui doivent être programmés suffisamment à l'avance et s'exécuter dans le respect strict de la réglementation définie. A cette fin, le Gouvernement procédera à la finalisation de l'étude *prospective* « **Guinée, Vision 2040** », ainsi qu'à l'élaboration du Plan Quinquennal 2016-2020 et du Programme d'Investissements Publics (P.I.P). L'opérationnalisation du Fonds de Développement Economique et Social (FDES) sera également effectuée.

Les efforts en matière de planification seront soutenus par le renforcement de la Statistique Nationale en accélérant la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique.

Enfin, des actions plus soutenues seront initiées pour renforcer le développement de la Coopération internationale à travers la diversification des partenariats et des sources de financement avec les pays scandinaves, mais également grâce au développement de la Coopération Sud-Sud et triangulaire. Le cadre d'intervention et de coopération entre les partenaires et le Gouvernement sera renforcé pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement.

Notre ambition pour **le secteur minier** est d'exploiter, de manière rationnelle et équilibrée, son potentiel, afin de bâtir une économie minière de classe mondiale et d'en faire un levier de transformation et de développement des autres secteurs de l'économie, dans le respect des

impératifs environnementaux et sociaux, ainsi que de la préservation des intérêts des populations des régions d'implantation des exploitations minières.

Un accent particulier sera mis sur la création d'un cadre propice à l'investissement qui passera par la modernisation du cadastre, la rationalisation de la gestion des titres miniers et du suivi des projets miniers intégrés ainsi que le soutien à la mutualisation et au développement des infrastructures et l'amélioration des relations entre les sociétés minières et les communautés d'accueil.

Le Gouvernement va également renforcer la gouvernance financière des activités minières à travers une mise en œuvre plus effective de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) pour accroître les retombées économiques et sociales du secteur minier. A cela s'ajouteront, l'amélioration de la base de connaissances géologiques, le renforcement des capacités de l'Administration Minière, et l'accroissement de l'impact économique du secteur minier sur l'économie nationale.

Enfin, le Gouvernement s'attèlera à la mise en œuvre de plusieurs projets signés au cours du premier mandat, pour des montants de plusieurs dizaines de milliards de dollars d'investissement et qui pourront faire de notre pays un pôle minier majeur de l'Afrique de l'Ouest. Je veux citer en particulier le projet Simandou qui peut transformer l'avenir de la Guinée forestière et ouvrir de nouveaux corridors de croissance traversant toute la Guinée.

Le Gouvernement mettra un accent particulier sur l'accélération des projets de la filière bauxite-alumine en vue d'accroître la part de la Guinée dans la production mondiale et surtout sur le marché mondial de ces produits de base. La part de la Guinée pourrait ainsi doubler voire tripler au cours des cinq prochaines années.

Le Gouvernement a également entrepris de réorganiser les activités d'orpaillage avec l'enregistrement des opérateurs et la délivrance de cartes professionnelles.

Dans le même temps, il nous faut promouvoir la diversification de l'économie afin de réduire la dépendance vis-à-vis des mines dont nous mesurons l'impact de la volatilité du marché et l'imprédictibilité des choix stratégiques de ses acteurs.

Les besoins de transformation et de diversification de notre économie mais aussi celui prioritaire de la réduction constante de la pauvreté, dictent au Gouvernement de faire de l'Agriculture et plus généralement du **développement rural**, un des principaux leviers de notre développement socioéconomique.

L'ambition du Président de la République pour le secteur agricole qui découle de notre immense potentiel est de faire de la Guinée, un Grenier agro-alimentaire pour la sous-région voire le continent et un exportateur majeur.

Il s'agira, en particulier, de mettre en œuvre l'ambitieux Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable 2016-2020.

En outre, le Gouvernement continuera à assurer la mise en œuvre des campagnes agricoles avec l'acquisition et la distribution d'intrants agricoles, la formation et l'encadrement des exploitants agricoles et des groupements de producteurs et productrices.

Il s'agira d'appuyer le développement des filières par une approche sélective afin de faire de la Guinée un leader mondial sur des produits phares et favoriser le développement de leur chaîne de valeur.

Dans cette perspective, le Gouvernement a d'ores et déjà entrepris de prendre une série de mesures urgentes et prioritaires pour soutenir et relancer la production et l'exportation dans les filières café, cacao, palmier à huile et anacarde. S'agissant de la filière anacarde par exemple, les mesures concrètes prises par le Gouvernement portent notamment sur la fixation d'un prix plancher d'achat bord champ des noix de cajou, l'interdiction de l'exportation de ce produit par les frontières terrestres, le respect de la réglementation restreignant l'exportation de la noix de cajou par les seuls port et aéroport de Conakry, la suspension immédiate provisoire de la redevance de 100\$ US prélevée pour le passage du conteneur au scanner, la commercialisation des noix de cajou par les seuls opérateurs économiques dûment agréés.

Le Gouvernement s'attèlera au renforcement des infrastructures de production avec notamment un accent sur le développement des pistes rurales, et l'accroissement des zones irriguées.

Enfin, nous engagerons la réforme et l'amélioration du cadre institutionnel et structurel du secteur, en ciblant notamment la revue des documents de politique agricole et études spécifiques ainsi que la réalisation du Recensement National de l'Agriculture.

En matière d'élevage, la Guinée a le potentiel de devenir une puissance régionale. Le secteur recouvre à la fois un enjeu pour la sécurité alimentaire et pour la création de richesse et d'emplois durables.

L'ambition du Gouvernement est de parvenir à développer les productions animales et améliorer la commercialisation du bétail et des produits animaux. A cet égard, nous soutiendrons la formalisation des groupements d'éleveurs et le renforcement des capacités professionnelles des acteurs des différentes filières et la construction d'usines de production d'aliments pour le bétail.

Nous mettrons, par ailleurs, en œuvre un programme d'amélioration génétique des porcins en Guinée Forestière et en Basse Guinée, et enfin, nous finaliserons la construction de l'abattoir frigorifique de Kagbelen et de ses infrastructures connexes.

En plus de cela, le Gouvernement veillera à l'amélioration de la gestion des ressources pastorales et l'apaisement du climat de cohabitation entre éleveurs et agriculteurs. A cet effet, différentes actions seront prises en compte notamment :

- l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des espaces pastoraux ;
- la mise en œuvre du projet pilote d'aménagement et de gestion des espaces pastoraux, et
- la tenue de réunions de sensibilisation au niveau des communautés locales,
- l'instauration d'une Journée des Eleveurs.

Nous contribuerons à améliorer l'alimentation, la santé animale et la santé publique vétérinaire, notamment par l'amélioration de la production locale d'aliments, l'amélioration du système de surveillance des maladies animales la réalisation des campagnes de vaccination contre les principales maladies animales.

Les activités de pêche constituent une source de protéines essentielles pour l'alimentation et la nutrition et ont vocation à devenir un pourvoyeur de premier plan d'emplois, de richesse et de devises pour notre pays.

Pour pleinement valoriser ce potentiel, nous travaillerons à la mise en œuvre du Programme Régional de Pêche pour l'Afrique de l'Ouest et au parachèvement des recommandations des Etats généraux.

Nous créerons les conditions permettant au secteur privé d'approvisionner régulièrement les marchés de Conakry et ceux de l'intérieur du pays avec notamment un encadrement de la pêche artisanale. Il s'agira également de créer les conditions d'accès des produits halieutiques aux marchés extérieurs, dont celui de l'Union Européenne.

Parmi les actions phares que nous ambitionnons de mettre en œuvre dans ce secteur figurent le développement de l'aquaculture ; des initiatives sont envisagées pour faire venir des alevins de l'étranger en vue de promouvoir cette activité au cours des prochains mois.

Nous assurerons une gestion durable des ressources et nous lutterons contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN) avec un accent sur le renforcement de la surveillance et de la protection des pêches.

Les mesures énergiques prises par le Gouvernement au cours des trois derniers mois ont permis de lever l'essentiel des entraves et obstacles et de mettre fin aux pratiques qui ont conduit à l'inscription de la Guinée sur la « liste noire » des pays non coopérants de l'Union Européenne. Il faut préciser que cette situation qui était à l'origine de la perte de nombreux avantages pour notre pays a été réglée grâce aux directives très claires du Chef de l'Etat et notre pays a repris sa coopération avec l'Union Européenne.

Le développement rural que nous ambitionnons d'insufler s'inscrira dans un objectif de développement durable. L'ambition est de faire de la Guinée le Poumon vert de l'Afrique de l'Ouest, d'améliorer et de sécuriser les systèmes de production sur des bases durables, tout en veillant à la protection de l'environnement dans toutes ses composantes et de gérer de façon concertée et durable les ressources naturelles partagées en vue d'améliorer sensiblement les conditions de vie des populations.

Pour assurer la protection et la mise en valeur des ressources naturelles, le Gouvernement veillera à :

- la mise en défens des forêts ;
- au renforcement de la lutte anti braconnage par l'intensification des patrouilles dans les aires protégées.

Il s'agira également d'intensifier les opérations de reboisement et de promouvoir les forêts communautaires.

Le Gouvernement travaillera au renforcement du cadre règlementaire afin de renforcer durablement la gestion de l'environnement et de veiller à la stricte application des conventions et accords internationaux.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'avenir de notre secteur industriel repose sur la transformation durable des ressources naturelles, dans le cadre d'une politique d'industrialisation bien pensée et efficacement mise en œuvre, qui favorisera la promotion de l'entrepreneuriat et l'essor de la PME-PMI, comme instruments d'innovation et d'industrialisation rapide de la Guinée.

Dans cette optique, une place importante sera donnée à l'agro-industrie dans le Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (2016-2020), pour la valorisation des produits locaux et la création d'emplois et de revenus pour les femmes et les jeunes.

Pour assurer le plein essor du secteur industriel, le Gouvernement procédera en outre à :

- l'élaboration de la Charte Nationale des PME, de la Politique Nationale Qualité et de la Stratégie Nationale de Promotion de la Propriété Intellectuelle ;
- l'aménagement des sites des zones industrielles dans le cadre du partenariat public-privé (PPP); et
- au lancement officiel du Programme National de Plateformes Multifonctionnelles (PNPM).

Le potentiel touristique de la Guinée est considérable mais reste encore inexploité. Il constitue pourtant un véritable levier de notre développement, notamment en termes de création d'emplois et de devises et de ses nombreux liens avec les autres grands secteurs de l'économie. Le tourisme doit être une vitrine de notre culture, de nos richesses et contribuer au rayonnement de la Guinée dans le monde. Pour assurer le plein essor de notre industrie touristique, un accent particulier sera mis sur l'amélioration du cadre institutionnel, juridique et réglementaire, le développement de l'offre de services et de produits touristiques et artisanaux, le renforcement des compétences managériales et des ressources humaines et la promotion de la coopération et du partenariat.

En matière de commerce, le Gouvernement s'engage à promouvoir un commerce dynamique au service de la production nationale, de la préservation du pouvoir d'achat des consommateurs et participant activement à l'insertion harmonieuse de la Guinée dans les marchés d'échanges de biens, de services et de capitaux, régionaux et mondiaux.

Ainsi, des actions plus soutenues seront initiées pour approvisionner le marché en denrées et produits de première nécessité dans le cadre du renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec notamment un renforcement du Contrôle des prix, des poids et des mesures, l'opérationnalisation du comité national consultatif des prix et de la concurrence et l'organisation des campagnes de commercialisation des produits de consommation.

Par ailleurs, le Gouvernement s'attèlera à assurer une meilleure intégration du commerce dans l'économie nationale et les marchés sous régionaux, régionaux et internationaux notamment par le renforcement des capacités du secteur et l'appui au développement des filières d'exportation.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La finalité de notre politique économique est essentiellement de créer les conditions de l'émergence d'un secteur privé guinéen fort, dynamique, et compétitif, apte à s'insérer dans tous les circuits de production de biens et de services nationaux et à s'intégrer dans les flux d'échanges commerciaux internationaux.

Le Gouvernement est fortement engagé à redoubler d'efforts pour créer les conditions favorables à l'investissement et à l'initiative privée.

La redynamisation de l'Agence pour la Promotion des Investissements privés (APIP) permet de d'améliorer continuellement les performances du Guichet Unique, les actions de promotion des investissements directs étrangers et de maintenir le cap dans la performance enregistrée dans l'amélioration du climat des affaires.

Pour amplifier les effets des politiques économiques sectorielles, le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur :

- la poursuite des réformes sectorielles dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires;
- le développement d'un système financier local dynamique et plus accessible et adapté aux besoins du marché et notamment à ceux de nos PME et PMI ;
- la formalisation graduelle du secteur informel ;
- la promotion des investissements privés directs étrangers et des Partenariats Public Privé (PPP);
- la promotion du dialogue entre le secteur public et le secteur privé ;
- le renforcement de la discipline budgétaire dans la commande publique et le respect des engagements financiers de l'Etat vis à vis du secteur privé ; et
- la promotion du secteur privé national dans l'exécution des marchés publics.

En outre, le Gouvernement entend faire de l'intelligence économique un instrument stratégique de pilotage en vue de disposer d'informations pertinentes permettant de comprendre et d'anticiper les mutations de l'environnement national et international, facteurs d'opportunités et de menaces, tout en favorisant l'innovation et à la créativité.

L'objectif ultime du Gouvernement dans cette démarche est de promouvoir des champions nationaux dans le secteur privé dans différents secteurs d'activité.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

L'amélioration de nos infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires constitue un défi important pour notre développement socio-économique.

Dans le cadre des principes de l'équité territoriale et de l'intégration sous-régionale et régionale, la Guinée Emergente devra être dotée d'infrastructures modernes pour assurer efficacement le transport des personnes et des biens et soutenir le développement des activités économiques et la croissance.

Le Gouvernement s'attèlera à l'achèvement de la construction des dorsales des routes nationales, préfectorales et communautaires, des routes non classées (notamment les pistes à vocation agricole), ainsi que des chemins de fer destinés notamment à désenclaver les zones de production et de forte concentration humaine et à nous relier avec les pays voisins.

Dans le cadre du développement du réseau routier, il s'agira notamment :

- du lancement des travaux de construction de la route Lola-Frontière Côte d'Ivoire ;
- de l'achèvement des travaux de construction de la route 2x2 voies Dabompa-Pk36 et Pk36-Coyah ;
- de l'achèvement des travaux de construction et bitumage de la route de Kissidougou PK 53 – Gueckédou ;
- de la réhabilitation de la route Kankan-Kérouané-Beyla ;
- de la réhabilitation de la route Coyah-Farmoriah (Frontière Sierra Leone) ;
- de la construction de ponts pour remplacer les bacs sur les fleuves Koussi à Téliimélé, Sankarami à Mandiana, et Milo à Kérouané.

Le Gouvernement veillera au renforcement de l'entretien et de la protection du réseau routier avec notamment la mise en place d'un vaste programme de remise en état du réseau, l'opérationnalisation des postes de pesage et de péage et une meilleure prise en compte de l'effet d'usure découlant des activités de transport des sociétés minières sur le réseau routier.

Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de la compétitivité du port de Conakry pour le rendre apte à répondre aux besoins des projets miniers. A ce titre, l'extension du port de Conakry à l'Est permettra de renforcer les capacités de stockage des produits miniers et d'accostage des navires minéraliers et d'augmenter le trafic des minerais à l'exportation.

En outre, des mesures sont en cours pour désengorger le Port de Conakry à travers l'aménagement d'un site de dégagement à Kagbelen et d'une ligne de chemin de fer reliant le Port à ce site.

Dans le domaine du transport aérien, des efforts seront entrepris pour amener progressivement notre pays aux standards internationaux, à travers notamment la mise en conformité de notre Aviation Civile, la relance de la Compagnie Nationale Air Guinée et le développement d'une compagnie aérienne au sein des pays de la Mano River.

Sur le plan des infrastructures, l'énergie reste au coeur de nos préoccupations. En effet, de par son impact sur les activités économiques et les conditions de vie des populations, elle constitue un facteur essentiel dans la réalisation de nos objectifs de développement.

Le choix de la Guinée doit porter sur un mix énergétique qui donne la part belle aux énergies renouvelables (hydro-électricité et solaire) et qui développe des capacités d'exportation, à travers le réseau interconnecté sous-régional.

L'impératif de l'accroissement de la production nationale amènera le Gouvernement à veiller particulièrement:

- au démarrage du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Souapiti (aspects institutionnel, financier et physique);
- à la réhabilitation de la centrale thermique de Kaloum 5 (financement Guinée-BID);
- à la réhabilitation des centrales hydroélectriques des Grandes Chutes, de Donkéah, de Banéah et de Garafiri ; les travaux porteront aussi bien sur les barrages que sur les équipements hydromécaniques associés;
- au lancement de la construction des barrages de Koukoutamba, Kobédou et Fomi.

Cet effort multiforme sera complété par de nouveaux investissements visant le développement du réseau national de transport et de distribution d'énergie. Ainsi, nous procéderons :

- à la réhabilitation et à l'extension des réseaux MT/BT de distribution du Grand Conakry;
- à la réhabilitation et à l'extension des réseaux de distribution de l'intérieur; et
- à la construction du dispatching Conakry.

Par ailleurs, le Gouvernement va poursuivre les réformes institutionnelles, juridiques, réglementaires et stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de redressement du secteur de l'Énergie.

L'existence d'un environnement sain et un système d'assainissement de qualité pour chaque ménage guinéen et en tous lieux (y compris dans les infrastructures éducatives et sanitaires, dans les marchés et sites de débarquement) restent une priorité du Gouvernement.

Nous veillerons ainsi à améliorer la desserte en eau potable de tous les centres urbains et ruraux, à travers notamment:

- le bouclage du financement et le démarrage du Quatrième Projet Eau de Conakry;
- le remplacement des conduites DN1100 et DN700 de Conakry; et
- l'achèvement des travaux du Projet de renouvellement des installations de la 1ère station de traitement d'eau de Yessoulou, de renouvellement de 15.000 branchements particuliers et de réalisation de quatre nouveaux forages à Kakimbo et Donka.

Enfin, en vue d'accroître le taux d'accès à l'eau potable des localités rurales et périurbaines le Gouvernement veillera :

- à la mise en place du Projet d'appui au service public de l'eau en milieu rural et semi-urbain, du Programme CICR 2016 avec 25 Forages à Boké et Guéckédou et 60 Points d'eau modernes à réhabiliter à Koundara et Mandiana,
- à la mise en œuvre du Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement à Boké et Télimélé.

L'amélioration du cadre de vie, condition essentielle à l'épanouissement humain, restera également une des priorités du Gouvernement.

L'action du gouvernement reste inscrite dans l'objectif de doter la Guinée de villes et d'espaces ruraux bien aménagés et de mieux en mieux dotés d'infrastructures et de services de base modernes, ainsi qu'un accès pour les ménages à un logement décent à faible coût.

Dans cette perspective, des efforts seront entrepris pour accélérer le Développement de l'Aménagement spatial et urbain à travers l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Conakry- Vision 2040.

De plus, nous travaillerons à sécuriser le foncier. A cet effet, le Gouvernement prévoit :

- l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle loi foncière ;
- l'organisation des États Généraux du Foncier par la tenue des concertations ;
- ainsi que la constitution de nouvelles réserves foncières dans toutes les villes du pays et leur immatriculation.

Par ailleurs, nous veillerons à améliorer l'Habitat précaire et son financement. C'est pourquoi, le gouvernement procédera :

- à l'assainissement des quartiers insalubres de Conakry et des capitales régionales ;
- au désenclavement des quartiers défavorisés de Conakry ;

Enfin, nous nous engageons à promouvoir la construction de l'habitat neuf et son financement, cela à travers la réalisation des études pour la mise valeur du site de Kassonyah (Coyah) dans le cadre du programme de construction de 40 000 logements ;

L'ambition de construire une société de l'information inclusive et une Guinée insérée dans l'économie du savoir nous dicte la nécessité de fournir des efforts particuliers pour accélérer le développement des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique.

Pour ce faire, le Gouvernement s'emploiera à:

- élaborer, adopter et disséminer les Lois sur la Cyber criminalité, la transaction électronique, la cryptographie et la réforme du secteur postal ;
- construire le Centre National de Données Numériques ;
- construire le Point d'Echange Internet (IXP) et procéder à la redélégation du nom de domaine « .gn »;
- déployer la Dorsale Internet Nationale (Backbone National) à Fibre Optique et opérationnaliser la SOGEB ; et

- élaborer la stratégie nationale des TIC et de l'Économie Numérique.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Le développement humain et social constitue à la fois un défi à relever pour propulser la Guinée au rang des pays émergents et pour la faire converger vers un développement intégral.

Conscient de l'enjeu que représente l'éducation, l'ambition du Chef de l'Etat est de parvenir à l'objectif d'accès à l'alphabétisation et d'offrir une éducation de qualité à tous, de valoriser les sciences et les techniques ainsi que les langues nationales, de préparer efficacement la population guinéenne à l'accès à l'emploi et à la contribution effective au développement économique, social et culturel national.

Il est déterminant d'améliorer l'accès et l'équité dans le système éducatif. Aussi, en plus d'assurer la formation continue des enseignants, le Gouvernement va également améliorer la qualité des enseignements, apprentissages et évaluations, et poursuivre la sécurisation des écoles, notamment contre la propagation des maladies épidémiologiques.

A cet égard, tous les efforts du Gouvernement seront centrés sur :

- la construction et l'équipement de 762 salles de classe et 383 blocs de latrines au primaire, 200 salles de classe au secondaire, et la réalisation de 223 forages ;
- la sensibilisation des populations à la scolarisation de la jeune fille dans 12 préfectures les moins scolarisées ; et
- l'extension de la couverture de 1550 à 1650 cantines scolaires.

D'autres actions concerneront :

- l'inspection et l'encadrement pédagogique de 23.000 enseignants et encadreurs ;
- la mise en œuvre de l'activité d'évaluation des acquis scolaires au CE 1 ;
- l'alphabétisation de 200.000 jeunes et adultes ;
- la formation continue de 9882 enseignants et 819 encadreurs au primaire ;
- le renforcement des capacités académique et professionnelle de 575 chefs d'unités pédagogiques au collège ;
- la formation de 3800 enseignants alphabétiseur ;
- la dotation des écoles en kit d'hygiène ; et
- le suivi de l'opérationnalité du dispositif de prévention et de sécurisation contre la MVE dans les concessions scolaires.

Notre politique nationale en matière d'enseignement supérieur vise l'émergence d'une Université guinéenne performante, capable de générer un grand nombre de diplômés immédiatement employables et des productions scientifiques mondialement reconnues.

A cet effet, le Gouvernement s'est engagé à contribuer à l'amélioration de la gouvernance du système et des institutions à développer la qualité des enseignements, des apprentissages et de la recherche et à renforcer les capacités et motiver le personnel.

Il s'agira, en particulier :

- de procéder au recensement biométrique des étudiants et des enseignants ;
- de réaliser l'évaluation des institutions et de leurs programmes ;
- de finaliser le projet de création du Centre d'excellence en mines et géologie ;
- de poursuivre la création de filières supérieures courtes, professionnelles et STIM (Science, Technologie, Ingénierie et Maths) ;
- du développement de l'enseignement numérique avec la mise en oeuvre du projet 1 étudiant / 1 tablette ; et
- de finaliser et lancer le Programme stratégique «1000 PhD et 5000 Masters ».

La Guinée se doit de disposer d'une population active et qualifiée dans les différents arts et métiers, et de lui assurer la création de nombreux emplois décents et des opportunités de revenus, particulièrement pour les jeunes et les femmes, afin de tirer profit du dividende démographique, de renforcer l'inclusion sociale et de réduire sensiblement la pauvreté.

Une priorité sera d'améliorer l'accès et l'équité aux formations techniques et professionnelles à travers l'augmentation du nombre d'écoles professionnelles (au moins 10 nouvelles écoles) et du nombre d'apprenants du système ETFP (de 100%).

De plus, nous travaillerons à diversifier l'offre de formation professionnelle et technique en lien avec les besoins du marché de l'emploi et du travail.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

La crise socioéconomique provoquée par l'épidémie de la Maladie à Virus Ebola, nous a démontré tout l'enjeu du renforcement de notre système de santé. Cet enseignement est désormais une doctrine pour l'ensemble des pays en voie de développement.

Il s'agit de doter la Guinée d'un système de santé authentique pour une santé de qualité en faveur de tous les Guinéens, avec une prise en charge adaptée des plus vulnérables (notamment les femmes enceintes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés);

Des efforts seront entrepris pour améliorer l'accès et l'équité, offrir des soins de qualité aux malades et améliorer la gouvernance du secteur de la santé, à travers la mise en œuvre du Programme de renforcement du système national de santé.

A cette fin, l'Etat déploiera tous les efforts requis pour :

- rendre disponibles 15.000 kits césarienne et 220.000 kits d'accouchement pour la sécurité et la gratuité des naissances ;
- s'assurer de la disponibilité des vaccins (achat des vaccins traditionnels et cofinancement des nouveaux vaccins) ;
- assurer le déploiement des 2000 agents de santé recrutés en 2015;
- veiller à la mise à jour du statut de la PCG et la recapitaliser ;
- et faciliter l'élaboration du plan de développement du laboratoire biomédical.

A cela s'ajouteront :

- le suivi de l'exécution des chantiers de construction des établissements de santé de Donka et Matoto ;
- la finalisation des études de faisabilité pour les nouvelles constructions ;
- la mobilisation des ressources pour la construction des hôpitaux régionaux;
- et enfin, l'installation du DHIS2 pour la gestion efficace des informations sanitaires intégrant les ressources humaines, les médicaments, le laboratoire, les finances, les infrastructures et équipements, la surveillance épidémiologique et les données de routine en santé et la recherche.

Enfin, le Gouvernement réaffirme son engagement à consacrer 10% de son Budget National à la Santé d'ici 2020.

En matière de protection sociale, du genre et de l'enfance, nous sommes guidés par l'objectif de garantir une protection sociale adéquate contre la maladie pour tous, de réduire les effets du handicap et de la misère et d'apporter un soutien actif aux plus vulnérables pour les préserver de la faim et de la malnutrition. Il s'agit également de construire une société guinéenne garantissant l'équité du genre, luttant contre les violences basées sur le genre et faisant la promotion active de la femme et des groupements féminins, des enfants guinéens pris en charge de façon précoce, éduqués et protégés, en vue de leur plein épanouissement.

Pour ce faire, le Gouvernement s'assurera :

- de la mise en place de la première Politique Nationale de Protection Sociale et de sa Stratégie Nationale des Filets sociaux ;

- de la mise en place d'une Politique Nationale de Promotion et de Protection des Droits et du Bien-être de l'enfant en Guinée ;
- de la Promulgation du Code Civil révisé et de l'actualisation de la Loi portant Code de l'Enfant, et
- de la réinsertion socioéconomique de 300 jeunes filles vulnérables à travers la formation dans les filières de la couture, de la coiffure, de la broderie, de la restauration, de la saponification et de la teinture et leur équipement ainsi que l'appui matériel à 250 femmes et filles guéries de fistule et d'Ebola ;

Nous veillerons également à promouvoir la protection et le Développement social des couches vulnérables et au renforcement de la solidarité nationale et la résilience en faveur des couches vulnérables.

C'est pourquoi, le gouvernement veillera à:

- l'aménagement des aires de jeux pour 90 Centres d'encadrement communautaires;
- l'appareillage de 50 handicapés physiques en prothèses pour faciliter leur mobilité et la scolarisation des enfants handicapés ;
- l'équipement de 800 Élèves des Écoles d'enseignement spécialisé et établissements pilotes et pré-pilotes de l'éducation inclusive spécifique en appareils conformes à la nature et au degré de leur déficience.

A cela s'ajouteront :

- la mise en oeuvre d'un Programme National d'Appui à la Résilience Post-Ebola aux populations vulnérables et personne affectées par Ebola ;
- la création d'emplois temporaires pour 13.192 femmes à travers le travail à Haute Intensité à Main d'oeuvre (HIMO) ; et
- le soutien à 1.822 ménages pour la nutrition de 3.666 enfants de moins de 6 ans et de 3.651 enfants en âge de scolarisation à travers le Transfert monétaire conditionnel.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Le Président de la République met la promotion de la jeunesse au cœur de sa Vision de la Guinée Emergente, il ambitionne une jeunesse guinéenne responsable, épanouie, formée et pleinement insérée dans les circuits de production de la richesse nationale.

Notre objectif sera d'abord de mettre en oeuvre un programme associatif et socioéducatif pour les jeunes. C'est pourquoi, le gouvernement s'engage à :

- promouvoir la dynamique associative et mettre en place une structure faitière de la Jeunesse,

- favoriser la participation des jeunes de la diaspora au développement socioéconomique de la Guinée, et

- favoriser la participation des jeunes aux rencontres nationales, africaines et internationales.

Le Gouvernement va également poursuivre la construction, la rénovation, l'équipement des infrastructures socioéducatives à Conakry et à l'intérieur du pays. Il s'agira, en particulier, de construire, rénover et équiper des maisons, foyers de jeunes et auberges, ainsi que le Palais national de la jeunesse et de la culture.

Enfin, les capacités institutionnelles d'intervention des structures et des services seront renforcées grâce notamment à la mise en place de l'Observatoire National de la Jeunesse.

L'emploi des jeunes constitue un problème structurel de notre société et devient un enjeu majeur pour le développement de notre pays. Conscient de ce défi, le Gouvernement s'engage à poursuivre énergiquement la mise en œuvre des politiques publiques dans tous les secteurs concourant à créer les conditions de la création d'emplois durables pouvant répondre à la demande de travail des jeunes.

A court terme, nous mènerons une politique active pour répondre aux besoins pressants d'emploi des jeunes qui se posent aujourd'hui, encore plus qu'hier.

A cet effet, le Gouvernement redynamisera la politique de création d'emplois salariés ou indépendants pour les jeunes et de facilitation de création d'entreprises de jeunes.

Dans le cadre de la conduite de programmes spécifiques avec l'appui des partenaires au développement, un accent particulier sera mis sur l'amélioration de l'employabilité des jeunes avec une offre croissante de formation qualifiante aux jeunes demandeurs d'emplois ainsi que sur l'amélioration des pratiques d'apprentissage des jeunes et la promotion de leur insertion dans les métiers porteurs d'emplois.

Le Gouvernement mènera une promotion active des travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre avec la construction de 1,5 millions de m² de pavés, de marchés communautaires, de pistes et d'ouvrages de franchissement avec un objectif d'ici 2020 de créer plus de 200.000 emplois temporaires et 500 emplois permanents.

A cela, s'ajouteront l'appui à plus de 300 groupements agricoles et la création de GIE de collecte et de ramassage d'ordures qui concernera 35.000 jeunes rendus autonomes et plus de 100.000 emplois.

La jeunesse doit retenir que toute la Politique du Gouvernement vise à lui offrir une éducation de qualité, à améliorer son cadre et ses conditions de vie et à créer les conditions d'une croissance forte, durable et inclusive qui conditionne l'épanouissement des jeunes de la génération actuelle comme des générations futures.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Il est impérieux que la culture guinéenne retrouve son rayonnement d'antan, dans un climat d'ouverture et de créativité, qui préserve et promeut l'ensemble du patrimoine guinéen, avec des produits culturels diversifiés et une mise en valeur des bonnes pratiques et des bons comportements favorables au développement intégral.

Il est tout aussi déterminant que le sport guinéen retrouve son dynamisme et sa performance, dans toutes les disciplines, et renoue avec le sacre et le triomphe de ses athlètes, réconcilié avec le culte de l'effort et de la performance.

Ce défi sera relevé d'abord à travers la promotion de la culture et du sport comme facteurs de paix, de cohésion et d'unité nationale. Le Gouvernement va intensifier la promotion de la culture et du sport comme facteurs de création d'emplois et de richesse, mais également favoriser la pratique sportive de haut niveau et assurer une représentation honorable du pays aux compétitions internationales.

Nous veillerons également à développer les infrastructures culturelles et sportives nationales et à promouvoir la coopération sous régionale, régionale et internationale.

L'accent sera donc mis sur des actions plus soutenues pour :

- la réussite du projet « Conakry, Capitale Mondiale du Livre » ;
- l'organisation des Etats Généraux de la Culture pour l'élaboration d'une Politique Culturelle Nationale ;
- la mise en place de fonds de soutien aux activités culturelles et sportives ;
- la participation aux jeux olympiques RIO 2016 ;
- la réalisation de travaux complémentaires au Stade de l'Unité de Nongo ;
- la réalisation des travaux d'urgence au stade du 28 Septembre ; et
- la réalisation des études de faisabilité pour la construction des infrastructures sportives et d'accueil de la Coupe d'Afrique des Nations de 2023 à Kankan, N'Zérékoré, et Labé.

A cela s'ajouteront :

- la mise en oeuvre du projet d'inventaire des sites et monuments de la traite négrière en Guinée maritime ; et
- la restauration du Mausolée National de Camayenne.

C'est le lieu pour moi, de saluer la mémoire de tous les sportifs et artistes disparus qui ont tant donné à notre pays, à l'Afrique et au monde et de dire à tous ceux qui rayonnent aujourd'hui en Guinée comme à travers le monde, qu'ils font la fierté de notre pays.

En matière de communication, le Gouvernement vise un accès pour tous les citoyens à une information de qualité délivrée par des journalistes professionnalisés, respectueux de l'éthique et de la déontologie.

Le Gouvernement veillera à renforcer le cadre institutionnel et les infrastructures du Ministère de la communication, à travers notamment le renforcement des sites de diffusion à l'intérieur du pays, ainsi que de l'opérationnalisation du site de diffusion de Kakoulima.

Par ailleurs, Le Gouvernement veillera également à l'amélioration de l'accès des populations aux Médias du service public et au développement des infrastructures de communication audiovisuelle du Ministère.

A cet égard, notre ambition est de parvenir également à :

- la construction de nouvelles stations de la Radio rurale ;
- au lancement de la station terrienne de la RTG Koloma ; et
- à la modernisation des équipements de production de la RTG Koloma.

Honorables députés,

Notre Constitution dispose que « la Guinée est une République unitaire, indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, d'ethnie, de sexe, de religion et d'opinion. Elle respecte toutes les croyances. »

La Guinée est un espace de liberté et de tolérance pour toutes les religions et toutes les croyances dans toutes leurs formes et de promotion de pratiques religieuses débarrassées de tous extrémismes.

Le Gouvernement s'acquittera de son devoir de veiller à la régularité des activités religieuses tout en apportant son appui aux confessions religieuses existantes dans notre pays pour contribuer au plein épanouissement de ses fidèles.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'ambition du Chef de l'Etat de faire de la Guinée un pays émergent repose avant tout sur celle d'une Nation unie et soudée, qui privilégie le dialogue social, la concertation et le consensus et qui célèbre la richesse que constitue sa diversité dans la paix et la concorde nationale. Ceci est même un préalable à toute autre ambition que nous pouvons avoir pour notre chère patrie.

Il est de notre devoir à tous d'y contribuer, Majorité et Opposition confondues, notamment et

surtout, à travers nos actes qui devront privilégier la préservation et le renforcement de la cohésion sociale et l'intérêt national.

Mais je reste convaincu que l'ensemble des acteurs politiques sauront contribuer, plus que dans le passé, à maintenir un climat apaisé, favorable au dialogue, en vue de réussir cette étape cruciale dans le processus de renforcement de l'unité des Guinéens de tous bords. Il s'agit là d'un chantier incontournable que nous devons réussir tous ensemble.

En tout état de cause, nous devons nous tourner résolument vers l'avenir, en laissant éclore toutes les énergies créatrices de notre peuple, riche dans sa diversité.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Ce Programme de Gouvernement a la légitime ambition de répondre aux attentes pressantes des générations actuelles tout en créant les conditions d'épanouissement des générations futures. Il revendique ainsi des politiques qui s'inscrivent dans la durabilité et de l'irréversibilité. La Guinée a tout le potentiel nécessaire et le défi réside dans sa capacité à s'approprier les exigences de la transformation socioéconomique et de consentir les nécessaires efforts pour le changement.

Le développement est avant tout un état d'esprit collectif qui requiert la participation de tous pour relever les défis qui se posent à notre pays. Mais nous demeurons convaincus que nos concitoyens saurons se montrer à la hauteur des défis qui nous attendent tous : acteurs politiques, société civile, religieux, syndicalistes, fonctionnaires, paysans, pasteurs, pêcheurs, artisans, hommes de défense et de sécurité, etc.

Nous savons pouvoir capitaliser sur le dynamisme de nos opérateurs économiques, mais aussi l'enthousiasme, la créativité et la générosité de nos hommes de culture.

Nous savons pouvoir miser sur l'esprit d'entreprise et le savoir-faire des femmes, sur l'ingéniosité et le patriotisme de notre jeunesse, et sur la participation active des guinéens de la diaspora, acteurs incontournables de la vie économique et sociale.

Ce sera grâce à la conjugaison des efforts de toutes les forces vives de la Nation et de la synergie de leurs actions que nous engagerons la Guinée de manière durable et irréversible sur la voie de l'Emergence puis du développement intégral.

Nous avons l'ambition sous le leadership du Président de la République, SE le Professeur Alpha Condé de mettre en œuvre cette Politique du Gouvernement qui créera les conditions de la transformation de la Guinée en un pays émergent, prospère, stable et démocratique, dont les richesses profiteront de manière équitable à tous les filles et fils du pays.

Car, pour SE le Professeur Alpha Condé, chaque Guinéen, partout où il est, doit constituer un enjeu pour le Gouvernement.

Les Guinéens doivent savourer le bonheur de vivre ensemble, la main dans la main, dans la paix, la concorde et la quiétude. Tous, ensemble, nous devons bâtir l'avenir de la Guinée et permettre à chaque Guinéen de se sentir membre à part entière de la Communauté nationale et acteur-clé de son émergence.

Notre pays, la Guinée, est une grande Nation.

Nous avons traversé des moments très difficiles mais nous les avons surmontés en restant debout et je suis convaincu que nous saurons nous rassembler et gagner, ensemble, notre idéal commun de développement de la Guinée au profit de tous, sous le leadership du Président de la République, SE le Professeur Alpha Condé. *

Puisse Dieu bénir la Guinée et tous les Guinéens.